

Lycée : EDGAR FAURE

Ville : MORTEAU

Rédacteur de la fiche : Roselyne BURGUNDER

Fonction : AENES

Dernière mise à jour : ~~vendredi 22 janvier 2010~~ ~~vendredi 8 janvier 2010~~

Introduction

La prévention des risques et la sécurité des usagers sont bien évidemment une priorité pour tout chef d'établissement.

Cependant malgré l'énergie déployée par les responsables, et vu le nombre important de tâches à effectuer dans le domaine, certains problèmes peuvent subsister.

Ce sera également l'occasion de s'interroger sur d'éventuels points noirs dont l'urgence n'était pas encore apparue.

Enfin certains risques extérieurs à l'établissement peuvent être mal connus (risques d'inondation, proximité d'établissements industriels...).

Bien sûr l'application de la réglementation demeure la première priorité.

Pour cette fiche thématique, nous vous conseillons de vous reporter aux travaux réalisés par la Commission Hygiène Sécurité (CHS), compétente en la matière.

Enjeux du développement durable liés à ce thème

Sécurité des personnes / Santé / Réduction des pollutions / Prévention des risques naturels.

La prévention des risques et la sécurité au lycée

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><i>Bonne prise en charge de la sécurité : contrôles obligatoires, PPMS, document unique.</i></p> <p><i>Respect des équipements de sécurité par les élèves en général.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>CHS vit dans l'établissement</i> - <i>Interdiction de certains produits dangereux pour la santé dans les ateliers d'horlogerie</i> - <i>Suppression des arrivées de gaz sur les paillasses</i> - <i>Existence d'une journée d'informations sur la santé + formation premier secours</i> - <i>Fonctionnement d'armoires ventilées</i> 	<p><i>Prise de conscience pas toujours évidente des adultes et des élèves de l'importance de la formalisation des règles de sécurité, et des exercices en découlant.</i></p> <p>RAS</p>

Les pages suivantes peuvent vous aider à compléter et approfondir vos constats

A l'extérieur de l'enceinte de l'établissement :

Votre établissement est-il localisé dans une zone vulnérable au risque d'inondation ?

Si oui, joignez le zonage réglementaire spécifique à ce risque naturel (disponible sur le site Internet de la DDEA). Votre établissement est-il exposé à d'autres risques naturels (mouvement de terrain, risque sismique-tremblement de terre, ...) ? Si oui précisez.

Y a-t-il à proximité de votre lycée des établissements industriels qui pourraient présenter un risque (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ICPE, établissements SEVESO, infrastructures supportant du transport de matières dangereuses...)? **Non**. Si oui lesquels ?

Des zones inondables existent sur la ville de Morteau, mais le lycée n'est pas concerné.

L'établissement est confronté aux risques naturels suivants :

- risque sismique : zonage 1.
- Aléas météorologiques.
- Risque lié au transport de matière dangereuse.
- Risque nucléaire.

Dans l'enceinte de l'établissement :

• **La sécurité des personnes :**

Les problèmes déjà signalés ont-ils été résolus ? Les accidents ont-ils donné lieu à une analyse des risques ? La réglementation est-elle respectée, notamment en termes de contrôles annuels obligatoires des installations ? Y a-t-il un agent chargé du respect de la sécurité ?

Les exercices obligatoires d'évacuation de nuit et de jour sont-ils réalisés ?

Le risque d'émanations toxiques extérieures est-il pris en compte ? Les possibilités du lycée pour réaliser un confinement ont-elles été analysées ? Des exercices de regroupement avec confinement ont-ils été envisagés, réalisés... L'affichage des consignes est-il remis à jour ?

Tous les problèmes signalés dans le document unique de prévention des risques professionnels n'ont pas été résolus, notamment lorsqu'ils touchent aux infrastructures.

Les contrôles annuels obligatoires sont réalisés, ainsi que les exercices incendie obligatoires. Un plan particulier de mise en sûreté a été réalisé, mais aucun exercice de confinement n'a été réalisé.

Des ACMO ont été désigné par type de risque : laboratoire, incendie, électricité.

Un personnel administratif est chargé de coordonner l'ensemble.

Des mises à jour de document sont encore à réaliser.

• **Les produits dangereux :**

Le stockage des produits et des déchets dangereux est-il réglementaire ? **Oui**.

L'information et la formation des personnes manipulant ces produits sont-elles suffisantes ? **Oui**.

A remplir par le lycée...